

Formation FG15 : Spécificités comptables issues des règlements ANC 2018-06 et 2019-04 applicables aux associations et fondations (sans CER)

🕒 0.5 jour

📅 Dernière modification le 16 octobre 2024

Présentation

Le règlement (Règlement ANC 2018-06 applicable au 1er janvier 2020) sur la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif apporte, d'une part, des clarifications sur des points tels que fonds propres, aides financières, fonds dédiés...et, d'autre part, des changements importants dans la comptabilisation notamment des subventions d'investissement, des legs et donations...

Le modèle des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) est également modifié.

Objectifs de la formation

- ✓ Maitriser les nouveautés et les changements du plan comptable
- ✓ Anticiper les actions à mettre en œuvre dans sa propre structure: procédures comptables, plan de comptes

Public

- ✓ Directeurs généraux, Directeurs administratifs et financiers, responsable administratifs et financiers, Directeurs et responsable comptables chef comptables, comptables confirmés, Trésoriers
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Bonne connaissance des questions comptables et d'information financière

Programme

Présentation du nouveau plan comptable

- Rappel sur la hiérarchie des textes comptables
- Champ et date d'application
- Nouveaux textes

Ressources publiques

- Subvention d'exploitation
- Subvention d'investissement
- Concours publics

Ressources privées

- Les contributions financières
- Les autres ressources privées (donc, mécénat et parrainage)

Fonds dédiés

Contributions volontaires en nature

- Définition
- Comptabilisation et valorisation

📌 Dons en nature destinés à être cédés

Fonds propres

📌 Définition

📌 Composition

📌 Spécificités ESSMS

📌 Affectation du résultat

Présentation des comptes annuels

📌 Nouveauté actif - passif - compte de résultat - annexe

Synthèse et adaptation des organisations

📌 Plan de comptes

📌 Collecte des informations

Les plus de la formation

- ✔ Méthode pédagogique active
- ✔ Support présentant un tableau comparatif avant/après
- ✔ Cas pratiques et modèles d'écritures

Évaluation

- ✔ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✔ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- ✔ Construire et analyser son EPRD / ERRD - Secteur social et médico-social - FG11
- ✔ Établir le plan pluriannuel d'investissement - FG8

Dates

En inter - Présentiel:

- ✔ Pas de session prévue prochainement

En inter - Distanciel:

- ✔ 30 janvier 2025 - de 13h30 à 17h00

Tarifs

En inter - Distanciel

Adhérents

215 € nets de taxes par personne.

Non-adhérents

270 € nets de taxes par personne.

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- ✓ Une analyse précise de votre demande
- ✓ Une proposition détaillée de formation
- ✓ Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02